

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMPPS DU
29 MARS 2021**

L'Assemblée Générale de l'AMPPS s'est réunie le 29 mars 2021 à 11 heures 30 sous la présidence de Gérald CAUVIERE.

En application des articles 8 et 9 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales, prorogée jusqu'au 1^{er} avril 2021 par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020, (...) en raison de l'épidémie de covid-19, les membres de l'Association :

- Participent à cette réunion en télé-conférence dans des conditions matérielles permettant la retransmission continue et simultanée des échanges ;
- Établiront une **attestation de participation** à cette instance, en particulier pour confirmer formellement les votes des résolutions.

LISTE DE PRESENCE	PRESENTS	EXCUSES	REPRESENTE(E)
Arlette ADOUNI - Membre Indépendant	X		
Inel ANNETTE - membre représentant MNT	X		
Christophe BOULANGER - Membre Indépendant		X	Gérald CAUVIERE
Stéphane CAPELLA - Membre représentant MGEN		X	
Gérald CAUVIERE- Membre Indépendant	X		
François CHABRISSOUX - Membre Indépendant	X		
Didier DEBORD - Auditeur libre			
Patrick HUGON -Membre Indépendant	X		
Karine LE TROCQUER - Membre représentant HM	X		
Hervé MARTEL - Membre représentant HM	X		
Marina PEZERIL -Membre Indépendant	X		
Agnès RIU - Membre représentant UMG VYV	X		
Mélusine SCHWARTZ - Membre représentant MGEN	X		
Kevin TANNE - Auditeur libre	X		
Claude SORET-VIROLLE - Membre Indépendant	X		

AUTRES INTERVENANTS	PRESENTS	EXCUSES
Virginie LACROIX - Responsable Juridique - Département juridique	X	
Mastias KDYEM - Juriste - Secrétariat Général	X	
Dominique ANTCHOUE - Juriste - Secrétariat Général	X	
Suzy RIBEIRO - Office Manager - Secrétariat Général	X	

Un quorum de 92,30 % est constaté. En conséquence l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

I.	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 DECEMBRE 2020....	4
II.	ELECTION DE DEUX ADMINISTRATEURS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
III.	DELEGATION DE POUVOIR POUR LES FORMALITES DE DEPOTS ET DE PUBLICITE	5
IV.	QUESTIONS DIVERSES	5

M. Gérald CAUVIERE ouvre la séance sur les points à l'ordre du jour et met successivement aux voix les délibérations suivantes.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 DECEMBRE 2020

M. Gérald CAUVIERE invite les membres à faire parts de leurs observations concernant le projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2020.

Mme Marina PEZERIL indique que le procès-verbal comporte une erreur sur l'orthographe de son nom dans la liste de présence.

Après en avoir donné lecture, M. Gérald CAUVIERE invite l'Assemblée de se prononcer sur la résolution suivante :

Résolution n° 1 :

« L'Assemblée Générale de l'AMPPS, réunie le 29 mars 2021, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, approuve le procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2020. »

La résolution n°1°° est adoptée à l'unanimité sous réserve de la modification demandée en séance.

II. ELECTION DE DEUX ADMINISTRATEURS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir donné lecture, M. Gérald CAUVIERE invite l'Assemblée de se prononcer sur la résolution suivante :

Résolution n° 2 :

« L'Assemblée Générale de l'AMPPS, réunie le 29 mars 2021, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, approuve l'élection aux fonctions d'administrateurs des candidats proposés par le Conseil d'Administration de l'AMPPS :

- Didier DEBORD - Membre représentant la MGEFI ;*
- Kevin TANNE - Membre Indépendant. »*

La résolution n°2°° est adoptée à l'unanimité

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée de 4 ans. Les mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale 2025 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

M. Didier DEBORD et M. Kevin TANNE remercie l'Assemblée Générale pour sa confiance. Ils déclarent accepter leurs fonctions et précisent ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

III. DELEGATION DE POUVOIR POUR LES FORMALITES DE DEPOTS ET DE PUBLICITE

Après en avoir donné lecture, M. Gérald CAUVIERE invite l'Assemblée de se prononcer sur la résolution suivante :

Résolution n° 3 :

« L'Assemblée Générale de l'AMPPS, réunie le 29 mars 2021, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès - verbal de la présente Assemblée, pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévu par la législation en vigueur. »

La résolution n°3°° est adoptée à l'unanimité.

IV. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions, M. Gérald CAUVIERE remercie tous les participant et clôt la séance à 11h35.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président de l'association

Le Président

M. Gérald CAUVIERE

